Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 001-210102091-20251124-2025_34DEL-DE

**Commune de Léaz** **N° 34/2025**

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du lundi 24 novembre 2025

Date la convocation du Conseil municipal : 19 novembre 2025
Nombre de conseillers municipaux : 11
Maire : Christine BLANC Secrétaire élue : Valérie LOUBET

**Présents :** Christine BLANC – Valérie MAYOR - Valérie LOUBET - Emelyne ETIENNE - Kévin FAVRE - Pierre-Luc CHATAIGNON - Séverine VIRLOUVET -
**Absents excusés :** Nicolas BUGNOT donne pouvoir à Valérie LOUBET -
**Absents :** Loïc NORMANT - Johann BRESSON – Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

**OBJET : SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE INCENDIE (SCDECI)**

Madame la Maire,

Explique que la commune doit répondre aux obligations de la lutte contre l'incendie.

Le schéma communal d'incendie doit être élaboré avant la mise en place des réserves incendie.
Quatre lieux ne sont pas couverts.
Après plusieurs réunions techniques, les emplacements ont été définis comme suit :

- **LE MOLLARD LONGERAY**

Projet d'implantation d'une réserve incendie sur la parcelle A42.
Une convention de mise à disposition de la parcelle devra être mise en place avec le propriétaire.

- **AUX OURDINES LONGERAY**

L'emplacement au-dessus du chemin rural de la Dronnaz (Gare SNCF) devra être affiné sur une propriété privée (démarches en cours).

- **LE CREDO ET NANT FOUILLOU**

L'emplacement sur la route du Crédo devra être affiné sur une propriété privée (démarches en cours).

Présente la convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'AIN – ADIA 01, relative à la rédaction d'un schéma directeur contre la défense contre l'incendie.

**Le conseil, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité**

- **ACCEPTE** la convention pour la rédaction d'un schéma directeur de défense contre l'incendie avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'AIN – ADIA 01.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer les conventions de mises à disposition des terrains entre la commune et les propriétaires.
- **SOLLICITE** Madame la Maire pour déposer les demandes de subvention.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Valérie LOUBET
Secrétaire de séance,

Christine BLANC
Maire,

MAIRIE DE LÉAZ
AIN